

## Concours 2023

### Parcours « Ecrivain - Ecrivaine dramaturge »

#### Formation initiale en trois années dont une année préparatoire

#### Nombre de places maximum : 6

### PRÉREQUIS

#### Age

Ce concours est ouvert à toute personne dont l'âge minimum est de 18 ans au 1er septembre 2023, c'est-à-dire née avant le 2 septembre 2005, sans dérogation possible.

#### Diplômes

Tous les candidats et candidates doivent :

- Etre titulaires du baccalauréat ou d'une équivalence,
- Justifier d'au moins 2 années d'études supérieures ou être détenteurs de 120 crédits ECTS (système européen de crédits d'enseignement).

Les candidats et candidates de nationalité étrangère, excepté les ressortissants des Etats où le français est la langue officielle<sup>1</sup> doivent fournir :

- une version de leur diplôme le plus récent traduit en langue française par un traducteur assermenté ou une version plurilingue
- un *Diplôme d'études en langue française (DELF)* niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues, ou un diplôme équivalent (TCF, DALF etc.).

#### Dérogation

Sur décision du président ou de la présidente du concours et après avis conforme de la commission d'examen des candidatures, peuvent être admis à concourir, les candidats et candidates ne pouvant justifier de deux années d'études supérieures, ni de 120 crédits ECTS, mais engagés dans des études ou dans une pratique en rapport direct avec les professions auxquelles prépare l'école.

#### Connaissances souhaitées:

- Théâtre, littérature.

#### Expérience souhaitée :

- Pratique de l'écriture dramatique ;
- Textes personnels aboutis (fiction, fiction dramatique et/ou radiophonique, poème dramatique, livret d'opéra, scénario, partition de performance...).

#### Commission d'examen des candidatures

La commission d'examen des candidatures se réunira le **3 mars 2023**.

Seuls les candidats et candidates retenus à l'issue de l'étude de leur dossier par la commission d'examen des candidatures seront autorisés à concourir.

#### Convocation

A compter de début mai 2023, les candidats et candidates admissibles 1 recevront une convocation par voie de courrier électronique à l'adresse email renseignée dans le dossier d'inscription (sauf demande expresse de la part du candidat ou de la candidate). Un affichage des listes avec les noms des candidats et des candidates, les horaires de passage et les consignes générales sera mis en ligne sur le site internet de l'école.

<sup>1</sup> Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée-Conakry, Guinée équatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maurice, Monaco, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Vanuatu.

## INSCRIPTIONS

du 5 janvier 2023 midi au 2 février midi 2023

### 1. Inscription impérative sur le site Internet [www.ensatt.fr](http://www.ensatt.fr), rubrique Concours

- Le candidat ou la candidate complète la première page de l'interface des inscriptions des concours.
- S'il ou elle respecte les conditions d'âge requises, il ou elle reçoit un courriel confirmant la création de son espace candidat, auquel il ou elle accède avec l'identifiant et le mot de passe qu'il ou elle a choisis.
- Le candidat ou la candidate doit alors remplir l'intégralité du formulaire d'inscription en ligne (quatre pages). Pour chaque concours qu'il ou elle souhaite passer, le candidat ou la candidate devra remplir un dossier distinct.
- Une fois le dossier validé définitivement, le candidat ou la candidate reçoit un email de confirmation avec une fiche synthèse des informations saisies sur le portail de candidature.

*Toute personne en situation de handicap est invitée à se signaler dès son inscription, par un mail auquel elle joindra une pièce justificative, afin que la cellule handicap de l'ENSATT puisse adapter les épreuves du concours à sa situation.*

**Il est important de fournir toutes les informations requises, et d'importer toutes les pièces demandées avant la validation définitive du dossier. Après réception du paiement, les dossiers complets passeront devant la commission de candidature qui déterminera si le candidat ou la candidate est autorisé à concourir. Seuls les dossiers complets seront examinés.**

### 2. Règlement des droits d'inscription

- Les droits d'inscription s'élèvent à **75 euros** par concours et sont égaux pour tous les candidats et candidates.
- Ils doivent être réglés à compter du **5 janvier jusqu'au 2 février 2023 inclus**, soit par :
  - Carte bancaire (paiement en ligne)
  - Virement (RIB téléchargeable sur le site [www.ensatt.fr](http://www.ensatt.fr)),
  - Chèque signé et libellé obligatoirement, à l'ordre de « L'AGENT COMPTABLE DE L'ENSATT » en indiquant votre nom, prénom et numéro d'inscription,
  - Mandat poste international pour les inscriptions provenant de l'étranger. (Joindre une photocopie du récépissé).
- Le paiement par chèque ou mandat est à envoyer par courrier avant le **2 février 2023 inclus**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

ENSATT – Bureau des CONCOURS  
4 rue Sœur Bouvier  
69322 LYON Cedex 05 – France

- Les droits d'inscription ne seront pas remboursés aux candidats et candidates autorisés à concourir.

***Toute fausse déclaration ou omission, toute production d'acte falsifié entraînent automatiquement l'élimination du candidat ou de la candidate.***

***Indépendamment des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901, portant répression des fraudes dans les concours et examens publics, le candidat ou la candidate qui se fait inscrire en produisant un acte falsifié ou ne lui appartenant pas est définitivement exclu de l'Ecole et de tout concours ultérieur.***

## Concours 2023 parcours « Ecrivain - Ecrivaine dramaturge »

### ÉPREUVES

#### Admissibilité 1

---

Chaque candidat ou candidate doit adresser à l'ENSATT, **entre le 5 janvier 2023 et le 1er mars 2023** date limite (date d'envoi du mail faisant foi), un dossier numérique d'admissibilité dactylographié comportant :

Un écrit dramatique représentatif de son travail d'écriture en version numérique (au cas où le dossier comporterait par erreur plusieurs textes, le président ou la présidente du jury choisira celui qui sera porté à la connaissance des jurés, sans solliciter l'avis du candidat ou de la candidate).

Ce document sera envoyé en format PDF exclusivement par courrier électronique à l'adresse : [concours@ensatt.fr](mailto:concours@ensatt.fr) avec demande d'accusé de réception.

Il appartient au candidat ou à la candidate :

- De s'assurer de la bonne réception du fichier et de veiller à l'obtention de l'accusé de réception
- de s'assurer que le fichier peut être lu sur un autre ordinateur que celui du candidat ou de la candidate.

Le volume total du dossier numérique ne doit en aucun cas dépasser 1 Mo. Tout dossier non conforme sera considéré comme invalide.

Attention : En raison du temps nécessité par l'étude complète de la totalité des dossiers, il est recommandé aux candidats et candidates d'adresser, autant que possible, le dossier numérique sans attendre la date limite d'envoi (date d'envoi du mail faisant foi). Le candidat ou la candidate devra noter sur les documents numériques son nom et son prénom.

Le dossier de recherches étant partie intégrante des épreuves du concours, il sera conservé un an par l'ENSATT.

***Attention : Seuls les dossiers de recherche des candidats et candidates inscrits et autorisés à se présenter seront examinés par le jury.***

Le jury d'admissibilité 1 se réunira le **2 mai 2023**.

## Admissibilité 2

---

Les candidats et candidates ayant satisfait à cette épreuve seront convoqués par courrier électronique, à l'adresse email renseignée dans le dossier d'inscription (sauf demande expresse de la part du candidat ou de la candidate), à l'une des dates suivantes le **5, 6 et 7 juin 2023** pour l'épreuve (orale) :

- Les candidats et candidates recevront une commande d'un texte bref. Les candidats et candidates disposeront d'environ trois semaines pour l'écriture de ce texte. Ce texte de commande, apporté par le candidat ou la candidate en cinq exemplaires le jour de sa convocation à l'épreuve d'admission, fera l'objet d'une lecture et d'une mise en discussion.
- L'entretien qui s'ensuivra, portant sur le parcours, l'expérience et les motivations du candidat ou de la candidate, s'appuiera de surcroît sur les appréciations portées par les membres du jury sur le texte dramatique joint à son dossier d'admissibilité 1 (Durée: 30 minutes environ).

## Admission

---

Les candidats et candidates retenus à l'issue des épreuves d'admissibilité 2 seront convoqués, pour un stage qui aura lieu à l'ENSATT le **27 ou le 28 juin 2023**.

En fonction des échanges et des débats critiques menés sur leurs travaux lors du 2ème tour, ils ou elles seront invités à retravailler leur texte et à présenter une nouvelle version lors du début du stage.

Les stagiaires participeront à des échanges critiques et collectifs autour de leur travail et de celui des autres candidats et candidates.

Les décisions du jury sont souveraines.  
Aucun commentaire sur leur prestation ne pourra être délivré aux candidats et candidates non admis à l'issue du concours.  
La publication de chacun des résultats se fera par affichage à l'ENSATT à l'issue des épreuves.  
Les résultats figureront également sur le site Internet de l'école : [www.ensatt.fr](http://www.ensatt.fr)